

Séance du vendredi 6 février 2009
--

L'an deux mil neuf, le six février, le Conseil Municipal de Courcelles-Sapicourt légalement convoqué, s'est réuni publiquement au lieu ordinaire des séances sous la présidence de LAMPE Jean-Claude,

Présents : DAHLEM Patrick, MABILE Gérald, CARRE Pierre, LEVEAUX Philippe, LESUEUR Jacky, MICHEL Jean, CULEUX Xavier, RONSEAUX Jean-Noël, PROLA Thierry

Absents excusés : MAZZINI Grégoire donne pouvoir à CARRE Pierre.

1 – DELIBERATIONS.

n° 1/2009 Statuts du S.I.S de Rosnay.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts initiaux du Syndicat Intercommunal Scolaire de Rosnay,

Vu la délibération en date du 19 janvier 2009 du Conseil Syndical,

Considérant l'intérêt d'élargir les compétences du syndicat scolaire dans le but de développer des projets communs pour satisfaire les besoins de la population :

Monsieur le Maire propose d'ajouter à la compétence (article 2 - alinéas 3 des statuts) « les dépenses d'équipements liées à l'accueil des enfants pendant et hors temps scolaires, aux activités périscolaires, restauration et annexes » : les dépenses de « construction et, d'accueil petite enfance ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Adopte la modification des statuts du Syndicat Scolaire portant sur la compétence en matière d'investissement, approuvée par le conseil syndical selon la rédaction suivante :

Article 2 :

Alinéa 3 : en matière d'investissement

- *l'acquisition de mobilier, matériels scolaires, matériel d'entretien pour l'intérieur et l'extérieur des écoles primaire et maternelle,*
- *les dépenses de construction et d'équipement liés à l'accueil des enfants pendant et hors temps scolaires, aux activités périscolaires, de restauration, d'accueil petite enfance et annexes.*

Adopte la modification des statuts du Syndicat Scolaire afin de préciser l'adresse postale du Syndicat :

Le siège du syndicat est fixé à la Mairie de Rosnay - 51390

Tout envoi de courriers est à transmettre au Secrétariat du Syndicat - 18 rue des Moutiers - BP 7 - 51390 GUEUX

Précise que les statuts modifiés sont annexés à la présente.

n° 2/2009 Autorisation d'exploiter une installation classée.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande présentée par la société MORONI, 1 bd du Val de Vesle - 51500 Saint Léonard en vue d'obtenir l'autorisation d'exploitation d'une carrière de sablons, sur le territoire de la commune de Rosnay, ressortissant aux installations classées par référence aux rubriques 2510-1 et 2515-1 de la nomenclature.

Une enquête publique est en cours sur la commune de Rosnay depuis le 3 février dernier jusqu'au 3 mars 2009 inclus.

Le Conseil Municipal après lecture du projet,

Emet un avis favorable quant à l'exploitation de la carrière de sablons par l'entreprise MORONI.

n° 3/2009 Classement de chemin en voirie communale, dénomination des voies.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°27/2008 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé, à l'unanimité, la réalisation d'une enquête publique afin de classer dans le domaine communal le chemin privé situé au lieu dit « Sapicourt » et cadastré C 182 et C 183. L'enquête est terminée, aucune observation n'a été transcrite sur le registre.

Il informe également le conseil qu'il serait souhaitable de classer dans les voies communales le chemin des Aunaies qui est maintenant ouvert à la circulation publique.

- **Le Conseil Municipal** à 10 voix pour et une abstention, **décide de classer** dans le domaine public le chemin situé au lieu dit « Sapicourt » cadastré section C182 et 183, dès que la régularisation aura été réalisée chez le Notaire ; **décide** de prendre en charge le montant de la régularisation ; **charge** le maire de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

- **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2

et L.2213-1,

Vu l'intérêt de se repérer dans le village en donnant une dénomination officielle aux voies,

Décide,

Que les voies ci-après désignées par les numéros sur lesquels elles figurent au plan annexé à la présente délibération recevront les dénominations officielles suivantes :

Impasse du Château.

Impasse Mozart

- **Le Conseil Municipal** à 10 voix pour et une abstention, **décide de classer** dans le domaine public le chemin dit « des Aunaies » de la rue St Vincent jusqu'au terrain de Mr et Mme MICHEL.

2 - QUESTIONS DIVERSES.

- **Panneau entrée du Village** : Le panneau sera réalisée sur 2 faces.

- **Panneau « direction Sapicourt »** : Le conseil municipal à 4 voix pour, 5 contre et une abstention ne souhaite pas implanter de panneau de ce style.

- **Commission budget** : Une réunion se déroulera le 14 mars à 9 heures.

- **Chiens** : Il a été constaté une divagation de chiens dans le village. Ces derniers laissent derrière eux leur déjection sur La place et dans les rues du village, ce qui est assez désagréable pour les promeneurs et les enfants qui jouent ou attendent le bus sur la place. Les propriétaires des chiens seront contactés directement par le Maire. Une information sera de nouveau mise dans le prochain info-courcelles demandant aux propriétaires de chiens de les tenir en laisse et de ramasser les déjections de leurs animaux.

- **Aménagement derrière la mairie** : Toujours en cours de réalisation.

- **Eclairage public dans l'AFU** : L'éclairage ne fonctionne pas correctement. L'entreprise Moulleron sera contactée afin de régler ce problème au plus vite.

- **Ramassage des ordures ménagères** : Le camion ne peut descendre dans la rue St Eloi, les habitants sont obligés de monter leur poubelle au carrefour de la rue St Eloi, Mozart. Un rendez vous sera pris avec le Sycomorre pour envisager une solution.
- **Arbre près du cimetière** : Un courrier sera envoyé en recommandé au propriétaire de la parcelle ou se situe l'arbre.